

**→ Prélèvement sur les aides découplées**

	Part découplée en 2010	Prélèvement	Transformé en DPU
Céréales, oléagineux et protéagineux	environ 100 €/ha	55,5 % (environ 56 €/ha)	44,5 % (environ 44 €/ha)
Prime à la brebis	10,50 €/tête	12,5 % (1,30 €/tête)	87,5 % (9,20 €/tête)
PMTVA	50 €/tête	50 % (25 €/tête)	50 % (25 €/tête)